

IMMIGRATION

Reconnaissance des compétences

Promotion de la main-d'oeuvre immigrante en région

LES EMPLOYEURS DU QUÉBEC SERONT SENSIBILISÉS À L'EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS ISSUS DE L'IMMIGRATION

MONTREAL, le 6 fév. /CNW Telbec/ - La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Lise Thériault, et la présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec, Mme Françoise Bertrand, ont dévoilé le contenu d'une entente réalisée en partenariat avec Emploi-Québec concernant la mise en place d'un programme de sensibilisation et de mise en valeur de la main-d'oeuvre immigrante auprès des entreprises du Québec.

Le financement du projet, d'un budget total de 315 000 \$, comprend les contributions du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), à hauteur de 150 000 \$, d'Emploi-Québec, à hauteur de 100 000 \$, et de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), à hauteur de 65 000 \$. Le projet, d'une durée de dix-huit mois, permettra la réalisation d'ateliers de sensibilisation à la gestion de la diversité ethnoculturelle qui seront donnés aux dirigeants d'entreprises par l'entremise du réseau des 170 chambres de commerce membres de la fédération et présentes sur le territoire du Québec.

«L'entente que nous annonçons aujourd'hui est au coeur de l'avenir du Québec. Ce partenariat est le résultat d'une collaboration fructueuse entre des acteurs épousant une même vision du futur», a souligné la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Lise Thériault.

«Les entrepreneurs du Québec doivent être sensibilisés au fait que l'immigration leur donne accès à un bassin de main-d'oeuvre possédant de nombreux atouts en termes de compétences techniques et culturelles. Cette main-d'oeuvre peut grandement les aider, d'une part, à combler leurs besoins de travailleurs spécialisés et, d'autre part, à s'ouvrir aux marchés mondiaux», a mentionné pour sa part la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Michelle Courchesne.

Le contenu des ateliers aidera les employeurs à s'ouvrir aux réalités des différences culturelles et aux adaptations de comportements et d'attitudes nécessaires pour créer un milieu de travail positif et ouvert à d'autres valeurs et traditions.

Ces ateliers de trois heures, mis au point par le Service-conseil en relations interculturelles du MICC, seront offerts aux dirigeants d'entreprises intéressés à embaucher des travailleurs issus de l'immigration. Ils s'insèrent dans la foulée d'un programme existant de formation portant sur la gestion prévisionnelle de la main-d'oeuvre, offert par Emploi-Québec et la Fédération des chambres de commerce du Québec aux employeurs de l'ensemble du Québec.

«La Fédération des chambres de commerce du Québec est fière d'offrir le soutien de son vaste réseau afin de sensibiliser les dirigeants d'entreprises à l'immense potentiel de talent et de compétence des travailleurs immigrants pour contri-



buer à la croissance de leur entreprise et au développement économique des régions. Les entreprises doivent absolument pouvoir compter, à court et à moyen terme, sur un apport suffisant de main-d'oeuvre qualifiée pour assurer leur capacité de production et leur compétitivité.

C'est d'ailleurs une grande préoccupation qui a été exprimée par les membres de la FCCQ lors d'un récent sondage. Si le défi de la main-d'oeuvre se pose dans les grands centres, il est d'autant plus criant en région», a souligné la présidente-directrice générale de la FCCQ, Mme Françoise Bertrand.

L'originalité de l'approche privilégiée dans cette entente tripartite est que les mêmes canaux, ceux de la fédération,

seront utilisés pour sensibiliser les dirigeants d'entreprises à la nécessité conjointe de planifier leurs besoins de main-d'oeuvre et de s'ouvrir à l'embauche de travailleurs issus de l'immigration ainsi qu'à l'importance de favoriser leur intégration durable en emploi de même qu'à préparer leur accueil et leur intégration au sein de la communauté.

Source : Marie-Hélène Paradis (Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles)